

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 MAI 2010** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

#### **10,108 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

#### **10,109 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le directeur général demande l'ajout des points suivants :

Au point 14 « Salle municipale 7 rue Tardif » :

14.3 Installation des fenêtres

Au point 29 « Affaires nouvelles »

29.1 Mandat à la firme Brûlotte & Associées – Négociation de fermeture de poste

29.2 Ressources humaines – Fermeture de poste

**10-91**

#### **RÉSOLUTION NO 10-91 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

#### **10,110 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2010**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 12 avril 2010.

**10-92      RÉSOLUTION NO 10-92  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2010**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 12 avril 2010 tel que présenté.

**10,111 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**10,112 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Christian Drouin fait un compte rendu de l'assemblée annuelle de l'Association de Hockey mineur à laquelle il a participé.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a assisté aux cérémonies d'ouverture du Tournoi de hockey des policiers provinciaux du Québec.

Christian Côté informe également les membres qu'il a participé au conseil d'administration de la Corporation de développement économique des Bois-Francs avec M. Jean-Louis Roberge.

Il a également participé à la réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls. Il informe les membres du conseil qu'ils auront une réflexion à faire concernant l'aide que la ville pourrait apporter à la vente de terrains de la rue des Cèdres.

**10,113 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports de la direction générale et du service d'infrastructures ont été vus en comité plénier. Le rapport du service de prévention des incendies est déposé séance tenante. Aucune question n'est posée.

**10,114 COMPTES DU MOIS**

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

**10-93      RÉSOLUTION NO 10-93  
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (171 983,85 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

### **10,115 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée

### **10,116 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Nomination des membres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2012**

#### **10-94 RÉSOLUTION NO 10-94 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif;
- 2 Le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est de deux ans et il y a lieu de nommer les membres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 08-104.
- 2- **NOMINATION.** Le conseil nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :
  - Micheline Pinard-Lampron, mairesse, membre d'office;
  - Christian Drouin, conseiller;
  - Christiane Lampron, conseillère;
  - Pascal Bellerose;
  - Pierre Boulay;
  - Luc Duval;
  - Jeanne Labbé;
  - Donald Roux;
  - Jocelyn Tremblay.
- 4- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ces membres est de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2012.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à chacun des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

**10,117 FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX –  
Adjudication du contrat**

**10-95 RÉSOLUTION NO 10-95  
CONTRAT DE FAUCHAGE DES FOSSÉS  
À LA FIRME M.L. ENTREPRISE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres pour le fauchage aux abords des chemins;
- 2 La firme M.L. Entreprise a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme M.L. Entreprise de Bécancour pour le fauchage aux abords des chemins de la municipalité conformément au document d'appel d'offres no 10-01 du 14 avril 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET TROIS CENTS (5 655,03 \$)** incluant les taxes pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme M.L. Entreprise.

**10,118 ABAT-POUSSIÈRES – Adjudication du contrat**

**10-96 RÉSOLUTION NO 10-96  
POUR ACHAT ET ÉPANDAGE  
D'ABAT-POUSSIÈRES  
CONTRAT À LA FIRME CALCLO INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire étendre de l'abat-poussières sur les routes non pavées de la municipalité;
- 2 La firme Calclo inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Calclo inc. de Ville Ste-Catherine pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la municipalité.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (18 785,00 \$)** taxes incluses, soit un prix de 0,289 \$ du litre pour une quantité approximative de 65 000 litres.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Calclo inc.

#### **10,119 CENTRE ADMINISTRATIF**

##### **10,119.1 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION**

Ce point est reporté à une prochaine session.

##### **10,119.2 ACHAT ET INSTALLATION D'UN ÉCHANGEUR D'AIR**

Ce point est reporté à une prochaine session.

#### **10,120 SERVICE D'INFRASTRUCTURES – Achat de pneus pour le camion F 150**

#### **10-97 RÉSOLUTION NO 10-97 SERVICE D'INFRASTRUCTURES ACHAT DE PNEUS D'ÉTÉ POUR LE CAMION F 150**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'usure des pneus du camion F 150 demande leur remplacement;
- 2 Le garage Luc Mailhot Voitures usagées a déposé une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Luc Mailhot Voitures usagées quatre (4) pneus d'été, au coût de 135,00 \$ chacun, et quatre (4) jantes, au coût de 81,00 \$ chacune, pour le camion F 150.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS (864,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Ce montant inclut l'installation.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **10,121 SALLE MUNICIPALE**

##### **10,121.1 ACHAT DE TABLES**

**10-98** **RÉSOLUTION NO 10-98**  
**SALLE MUNICIPALE 7 RUE TARDIF**  
**ACHAT DE TABLES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs tables utilisées dans la salle municipales sont devenues désuètes et qu'il y a lieu de les remplacer;
- 2 La firme Accent Québec a présentée une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Accent Québec DIX (10) tables pliantes de dimension 30 pouces X 72 pouces.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (739,50 \$)** plus les taxes applicables et les frais de transport pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

##### **10,121.2 ACHAT DE DEUX FENÊTRES**

**10-99** **RÉSOLUTION NO 10-99**  
**SALLE MUNICIPALE 7 RUE TARDIF**  
**ACHAT DE DEUX FENÊTRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville effectue des rénovations à la salle municipale située au 7 rue Tardif;
- 2 Les fenêtres situées dans les locaux de rangement doivent être remplacées;

- 3 La Quincaillerie Rona de Kingsey Falls a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la Quincaillerie Rona de Kingsey Falls DEUX (2) fenêtres pour remplacer celles situées dans les locaux de rangements de la salle municipale.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (629,70 \$)** plus les taxes applicables et l'installation pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### 10,121.3 INSTALLATION DE DEUX FENÊTRES

#### 10-100 **RÉSOLUTION NO 10-100 SALLE MUNICIPALE 7 RUE TARDIF INSTALLATION DE DEUX FENÊTRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 10-99 la ville est autorisée à acheter deux fenêtres à être installées à la salle municipale;
- 2 Il y a lieu d'accorder un contrat pour l'installation de ces fenêtres;
- 3 La firme Construction Martin Chaput a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder un contrat à la firme Construction Martin Chaput de Kingsey Falls pour l'installation de deux fenêtres situées dans les locaux de rangement de la salle municipale.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Construction Martin Chaput.

**10,122 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES –  
RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE  
LA MRC D'ARTHABASKA – Édition 2010 – Adoption**

Le directeur du service de prévention des incendies, M. Stéphan Jodoin, informe les membres du conseil des conséquences que la ville encoure si elle adopte le règlement proposé par la MRC d'Arthabaska.

Le conseiller Christian Côté propose de créer un comité dont la mission serait d'élaborer un projet de règlement qui réponde adéquatement aux besoins de la ville. Les membres du conseil sont d'accord avec cette proposition.

Stéphan Jodoin propose que Stéphane Ouellet et lui-même siègent sur de ce comité.

Les autres membres du comité seront désignés sous peu.

L'adoption du règlement est donc reportée.

**10,123 TERRAIN DE JEUX – Saison 2010**

**10,123.1 HORAIRE ET TARIFICATION DE LA PISCINE**

10-101

**RÉSOLUTION NO 10-101  
HORAIRE ET TARIFICATION DE LA  
PISCINE ET DES COURS DE NATATION  
ÉTÉ 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire continuer à offrir en 2010 l'accès à la piscine et à des cours de natation;
- 2 Il y a lieu de préciser les nouveaux tarifs ainsi que l'horaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **HORAIRE.** La piscine sera ouverte à compter du 24 juin jusqu'au 26 août 2010 inclusivement. L'horaire de la piscine pour les bains libres est le suivant :

HORAIRE 2010	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>du 24 juin au 3 juillet</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 4 juillet au 14 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 15 au 26 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 17 heures		

Les cours de natation se donneront en avant-midi.

## 2- TARIFICATION.

<b>Cours de natation</b>		
	Résident	Non résident
Bébés de 4 à 36 mois (accompagnés d'un parent dans l'eau)	25,00 \$	50,00 \$
Enfants de 3 à 5 ans et niveaux junior 1 à 10 (6 ans et plus)	40,00 \$ Maximum de 100,00 \$/famille	80,00 \$
<b>Bains libres</b>		
Un bain	2,00 \$	4,00 \$
Carte pour dix bains	15,00 \$	30,00 \$
Carte de saison individuelle	40,00 \$	50,00 \$
Carte de saison familiale	50,00 \$	60,00 \$

### 10,123.2 HORAIRE ET TARIFICATION DES ACTIVITÉS POUR LES 11-15 ANS

#### 10-102 **RÉSOLUTION NO 10-102 HORAIRE ET TARIFICATION POUR L'ANIMATION 11-15 ANS ÉTÉ 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire continuer à offrir en 2010 des activités pour les jeunes de 11 à 15 ans;
- 2 Il y a lieu de préciser l'horaire et les tarifs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **HORAIRE.** Les activités pour les jeunes de 11 à 15 ans se tiendront les lundis et les vendredis en après-midi, du 28 juin au 13 août 2010.
- 2- **TARIFICATION.** La tarification est de **QUARANTE DOLLARS (40,00 \$)** par enfant avec un maximum de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** par famille de **Kingsey Falls**. Les non-résidents paieront **QUATRE-VINGTS DOLLARS (80,00 \$)** par enfant.

#### 10,124 HORTICULTURE

##### 10,124.1 ACHAT ET DISTRIBUTION DE COMPOST

#### 10-103 **RÉSOLUTION NO 10-103 ACHAT ET DISTRIBUTION DE COMPOST**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a instauré sa collecte de matières putrescibles en avril 2007;
- 2 Afin de récompenser les efforts des Kingsey-Fallois et Kingsey-Falloises dans le projet de récupération des matières putrescibles,

le conseil avait autorisé en 2009 la distribution de compost pour ses citoyens;

3 Il y lieu de procéder à une nouvelle distribution cette année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT DE COMPOST.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la quincaillerie Rona de Kingsey Falls 250 sacs de 35 litres de compost pour distribution.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE VINGT-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (1 022,50 \$)** plus les taxes applicables. Ce montant inclut le transport.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **DISTRIBUTION DE COMPOST.** La ville est autorisée à distribuer du compost en sacs aux résidents de Kingsey Falls. Cette distribution aura lieu le samedi 15 mai 2010, de 8 h à 11 h, dans la cour du garage municipal.

#### **10,124.2 CONTAT D'ENTRETIEN – Les Serres Perreault**

#### **10-104 RÉSOLUTION NO 10-104 HORTICULTURE MANDAT À LA FIRME LES SERRES PERREAULT INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est plus avantageux financièrement pour la ville de donner des contrats en sous-traitance pour les travaux d'horticulture;
- 2 La firme Les Serres Perreault inc. a déposé une soumission intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Serres Perreault inc. de Warwick pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (13 655,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt aux Serres Perreault inc.

#### **10,125 TERRAINS DE SOCCER – Entretien**

**10-105 RÉSOLUTION NO 10-105  
ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER  
À L'ÉCOLE CASCATELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville et la Commission scolaire des Bois-Francs ont collaboré à l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain de l'école Cascatelle à la fin de l'été 2008;
- 2 Suite à la période hivernale, il y a lieu de procéder à des travaux de mise en état du terrain;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION DE TRAVAUX.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à faire effectuer par la firme Solution Golf des travaux d'aération, de semences et de fertilisation pour la mise en état du terrain de soccer situé à l'école Cascatelle, le tout tel que décrit à la soumission du 23 avril 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE CINQ CENT HUIT DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENTS (3 508,51 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever le montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général. Elle facturera la Commission scolaire des Bois-Francs pour un montant de **DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (2 179,26 \$)**.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission scolaire des Bois-Francs.

#### **10,126 PISTES DE SKI DE FOND – Contrat d'entretien**

Les membres du conseil demandent qu'un appel d'offre de services soit publié dans la prochaine édition de l'Écho des chutes.

#### **10,127 CONGRÈS DE L'ADMQ – Participation de la trésorière**

**10-106 RÉSOLUTION NO 10-106  
CONGRÈS DE L'ADMQ  
PARTICIPATION DE LA TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association des directeurs municipaux du Québec tient son congrès annuel à Québec les 19, 20 et 21 mai 2010;
- 2 Plusieurs ateliers de formation pertinents seront tenus lors de ce congrès;
- 3 Il y a avantage à ce que la trésorière puisse bénéficier de ces formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La trésorière, Nathalie Patenaude, est autorisée à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec les 19, 20 et 21 mai 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (450,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement, de repas et d'hébergement afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**10,128 RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE – Avis de présentation**

**AVIS DE PRÉSENTATION  
RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION  
D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE  
RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE  
COMMUNE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE**

Avis est donné par **Christian DROUIN** qu'un **règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Victoriaville** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

**10,129 PAROISSE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS – Subvention**

**10-107 RÉSOLUTION NO 10-107  
PAROISSE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS  
SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des bénévoles de la Paroisse Sainte-Marguerite-Bourgeois ont contribué au déroulement du Tournoi de hockey des policiers provinciaux du Québec;

- 2 La Paroisse Sainte-Marguerite-Bourgeoys représente les intérêts de la ville dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention à la Paroisse Sainte-Marguerite-Bourgeoys au montant de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)**.
- 2- **SOURCES DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**10,130 COMPÉTITION DE COURSES À PIED ET À VÉLO –  
Demande de prêt de matériel et de ressources humaines**

**10-108 RÉSOLUTION NO 10-108  
COMPÉTITION DE VÉLO  
ET DE COURSE À PIED  
« ENVOL DES PASSIONNÉS »  
PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET DE RESSOURCE HUMAINE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Sylvain Laramée résidant à Kingsey Falls organise une compétition de vélo et de courses à pied qui s'adresse à toute la population de 14 ans et plus de la ville;
- 2 Pour la tenue de l'activité, M. Laramée demande à la ville de lui prêter de l'équipement et des ressources humaines;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à cet événement sportif qui contribue au bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PRÊT DE RESSOURCE HUMAINE.** La ville est autorisée à offrir les services d'un employé pour la tenue de la compétition de vélo et de course à pied « Envol des passionnés » qui se tiendra le samedi 22 mai 2010 de 8 h à midi. L'employé pourra utiliser un véhicule de la ville.
- 2- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter les équipements suivants pour la tenue de l'événement :
  - 4 récepteurs/émetteurs;
  - 5 tables pliantes;
  - 25 cônes rouges;
  - 2 camions municipaux (dont le camion des PR conduit par Laurent Boucher et un camion conduit par l'employé municipal);
  - 3 panneaux d'arrêt sur pied;
  - 3 panneaux d'arrêt à main;
  - 12 gilets orange.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Sylvain Laramée.

### **10,131 OMNIUM DE GOLF YVON VALLIÈRES**

#### **10-109 RÉSOLUTION NO 10-109 PARTICIPATION À L'OMNIUM DE GOLF YVON VALLIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Omnium de golf Yvon Vallières se tiendra le 18 juin 2010 au Club de Golf d'Asbestos;
- 2 La mission de ce tournoi est de venir en aide à des organismes à but non lucratif de la région;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPANTS.** La mairesse Micheline Pinard-Lampron et la conseillère Nicole Carle représenteront la Ville de Kingsey Falls au souper de l'Omnium de Golf Yvon Vallières le 18 juin 2010 au Club de golf d'Asbestos.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### **10,132 COPERNIC**

#### **10,132.1 CAMPAGNE DE DISTRIBUTION D'ARBRES**

Les membres du conseil déclinent l'offre de COPERNIC.

#### **10,132.2 RENATURALISATION DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS – Demande d'aide financière**

#### **10-110 RÉSOLUTION NO 10-110 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE COPERNIC POUR LA RENATURALISATION DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le diagnostic du bassin versant de la rivière Nicolet (Dauphin, 2009), la rivière Des Rosiers a été reconnue prioritaire du fait de la présence d'un grand nombre de problématiques dont l'eutrophisation reliée aux fortes charges en phosphore et en

azote, l'érosion des berges et aux champs, la sédimentation et les risques d'inondation en milieux urbain et agricole;

- 2 Un partenariat entre la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) et le Club Agroenvironnemental Bois-Francis a été créé dans le but de redynamiser et mettre en valeur la rivière Des Rosiers;
- 3 L'objectif du projet est de corriger les problématiques et de répondre aux enjeux identifiés dans le plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Nicolet;
- 4 Six municipalités sont sur le bassin versant de la rivière Des Rosiers, dont la Ville de Kingsey Falls;
- 5 Il y a lieu de contribuer à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer financièrement au projet de renaturalisation de la rivière Des Rosiers qui sera réalisé par la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) en partenariat avec le Club Agroenvironnemental Bois-Francis, pour un montant de **SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (6 250,00 \$)** réparti comme suit :

2010-2011 : 1 250,00 \$;	2013-2014 : 1 250,00 \$;
2011-2012 : 1 250,00 \$;	2014-2015 : 1 250,00 \$.
2012-2013 : 1 250,00 \$;	

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier son autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à COPERNIC.

#### **10,133 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Mobilisation pour le financement de la collecte sélective**

#### **10-111 RÉSOLUTION NO 10-111 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

- 2 Le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;
- 3 Les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;
- 4 Le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;
- 5 Le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;
- 6 La nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;
- 7 Le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;
- 8 Le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;
- 9 Dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010,

tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Yvon Vallières, député de la circonscription de Richmond et président de l'Assemblée nationale.

**10,134 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ – Offre de publicité dans le journal Les Actualités**

Le conseil municipal décline l'offre du journal Les Actualités.

**10,135 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LES CUISINES COLLECTIVES DES BOIS-FRANCS ET LE CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT – Demande d'une résolution d'appui**

**10-112 RÉSOLUTION NO 10-112  
APPUI À LA DÉMARCHE AUPRÈS  
DE L'AGENCE DE SANTÉ ET SERVICES  
SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les organismes communautaires La Sécurité alimentaire, Les Cuisines collectives des Bois-Francs et le Centre d'entraide Contact de Warwick viennent en aide aux personnes et aux familles démunies de la région;
- 2 Selon tous les observateurs, la crise et ses effets sont encore très présents et perdureront encore plusieurs mois;
- 3 Ces organismes communautaires doivent avoir les capacités financières et humaines suffisantes à leur disposition pour poursuivre leur mission et répondre le plus adéquatement possible à la demande;
- 4 Il y a lieu d'appuyer ces organismes dans leurs démarches auprès de l'Agence Santé et de Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour que cette dernière continue à leur accorder une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie les démarches de La Sécurité Alimentaire, des Cuisines collectives des Bois-Francs et du Centre d'Entraide Contact de Warwick auprès de l'Agence de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec afin que soit reconduit, sur une base annuelle, l'actuel *soutien financier ponctuel pour la population de la catégorie Personnes démunies.*

### **10,136 AFFAIRES NOUVELLES**

#### **10,136.1 MANDAT À LA FIRME BRÛLOTTE & ASSOCIÉES – Négociation de fermeture de poste**

#### **10-113 RÉSOLUTION NO 10-113 NÉGOCIATION DE FERMETURE DE POSTE MANDAT À LA FIRME BRÛLOTTE & ASSOCIÉES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Qu'aux termes de la résolution no 10-51, la ville a mandaté la firme Brûlotte & Associées pour procéder à l'analyse organisationnelle de l'administration municipale;
- 2 Une recommandation a été faite de procéder à la fermeture du poste de réceptionniste;
- 3 Il y a lieu de mandater le consultant pour négocier le départ de la titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate M. Charles Brûlotte de la firme Brûlotte & Associées pour négocier les termes et conditions ainsi que la fourniture d'un protocole d'entente pour l'abolition du poste de réceptionniste.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (1 250,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Charles Brûlotte de la firme Brûlotte & Associés.

#### **10,136.2 RESSOURCES HUMAINES – Fermeture de poste**

#### **10-114 RÉSOLUTION NO 10-114 RESSOURCES HUMAINES FERMETURE DU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 10-51, la ville a mandaté la firme Brûlotte & Associées pour procéder à l'analyse organisationnelle de l'administration municipale;
- 2 Les résultats préliminaires de l'analyse organisationnelle laissent croire à un surplus d'effectifs à l'administration municipale;
- 3 Le consultant recommande de précéder à la fermeture du poste de réceptionniste;
- 4 Lors des rencontres individuelles, la titulaire du poste a exprimé le désir d'entreprendre une négociation en vue de définir les termes de sa fin d'emploi;
- 5 Le nombre d'années de service et l'âge de la titulaire du poste favorisent une ouverture à une entente négociée;
- 6 Les parties en sont venues à une entente mutuelle pour laquelle ils se disent pleinement satisfaites des conclusions;
- 7 Il y a lieu d'accepter les demandes de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DE POSTE.** Le conseil municipal procède à la fermeture du poste de réceptionniste à compter du 3 mai 2010.
- 2- **CONDITIONS.** La ville accepte les obligations prévues à l'entente intitulée « Transaction et quittance » préparée par la firme Brûlotte & Associées.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

### **10,137 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 14.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier